

RÈGLEMENT RCA19 210005

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} octobre 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA19 210005

Règlement concernant le droit de visite et d'inspection

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 10 octobre 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,
Diane Garand